
Azerbaïdjan : poursuite des opérations de déminage au Haut-Karabagh

Description

Au cours des dernières décennies, le Haut-Karabagh, région montagneuse du Caucase du sud, a été l'objet de plusieurs conflits opposant l'Azerbaïdjan et l'Arménie (dont la première guerre du Haut-Karabagh, entre 1988 et 1994) au cours desquels la région a été contaminée par des mines et des restes d'explosifs. Bakou a reconquis cette portion de son territoire à l'issue de l'offensive de 2023. Si un accord de paix a été signé entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en 2025 (toujours en attente de ratification), la guerre a laissé de nombreuses traces dans le Haut-Karabagh, notamment de nombreux terrains minés. Des opérations de déminage sont régulièrement programmées par Bakou afin que les terres reprises à l'Arménie puissent être réinvesties en toute sécurité par les populations locales et les réfugiés azerbaïdjanais qui avaient fui le conflit mais souhaitent désormais se réinstaller sur leur terre natale. Des millions de mètres carrés restent encore à nettoyer.

Ainsi, du 10 au 15 mars 2026, l'Agence de déminage de la République d'Azerbaïdjan (ANAMA) est ainsi intervenue pour sécuriser une superficie de 1 234,5 ha dans les localités de Terter, Kelbedjer, Aghdam, Khodjaly, Khodjavend, Latchine, Choucha, Fuzouli, Goubadly, Djabraïl et Zenguilan. Le 16 mars, l'Agence indiquait que 129 mines antipersonnel, 194 mines antichar et 724 munitions fonctionnelles avaient été découvertes et neutralisées. L'ANAMA a annoncé qu'elle poursuivrait son action dans la région au cours des prochains mois.

En parallèle de ces opérations, des actions de sensibilisation au danger des mines sont dispensées auprès des populations locales, afin de limiter le nombre de pertes civiles (morts, blessés, invalides). En effet, au début des années 2020 dans la région, entre 700 et 800 personnes (dont près de 60 % étaient des civils) avaient été victimes de mines anti-personnel ou anti char.

Sources : AZERTAC, Milli Az, ICRC.

date créée

12/04/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre